



16ème législature

Question N° : 5817	De M. Elie Califer (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Guadeloupe)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Sécurité en Guadeloupe - Nouveaux moyens issus de la LOPMI	Analyse > Sécurité en Guadeloupe - Nouveaux moyens issus de la LOPMI.
Question publiée au JO le : 21/02/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de signalement : 27/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Elie Califer appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les moyens matériels et humains consacrés à la lutte contre le trafic de produits stupéfiants, contre la circulation illégale d'armes et, plus globalement, contre l'insécurité et la délinquance en Guadeloupe. L'annexe de la loi n° 2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur annonce le déploiement de moyens dans chaque collectivité d'outre-mer : « de nouveaux outils technologiques pour lutter contre les trafics ou encore l'immigration irrégulière » ; « du matériel d'observation et de surveillance (jumelles à visée nocturne, caméras longue distance) » ; des « moyens nautiques supplémentaires » ; des « scanners à conteneurs dans les grands ports maritimes ou des scanners portatifs dans les gares maritimes » ; des « radars de surveillance, des scanners corporels et des équipes cynotechniques » ; des « drones de surveillance ». Pleinement mobilisé pour offrir tous les moyens à l'archipel pour assurer la sécurité et l'ordre publics, M. le député souhaite connaître le bilan de l'action gouvernementale menée en la matière depuis 2017 ainsi que le détail ou les projections, pour chacun des items précités, du quantum de moyens supplémentaires dont bénéficiera la Guadeloupe ainsi qu'un échéancier prévisionnel de déploiement de la LOPMI. En outre, compte tenu des actions menées en faveur du démantèlement des réseaux de drogue, il souhaiterait être informé des moyens humains d'enquête déployés en Guadeloupe par l'Office anti-stupéfiants. Enfin, il lui demande de confirmer que la Guadeloupe sera considérée comme territoire prioritaire pour l'affectation des effectifs supplémentaire, pour bénéficier des fonds du FIPDR et pour accueillir de nouvelles unités de forces mobiles ou de nouvelles brigades de gendarmerie parmi les 200 qui seront prochainement créés au niveau national.